



CSE - CSSCT - COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Dernière mise à jour le 05/10/2023.

OBJECTIF

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise et réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Maîtriser le fonctionnement, les obligations, et les responsabilités du CSE en matière de SSCT.
- Identifier et évaluer les risques professionnels, et mettre en œuvre des stratégies préventives.
- Utiliser et produire efficacement les documents et informations relatifs à la SSCT.
- Réaliser des enquêtes après des incidents et effectuer des inspections des lieux de travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés amenés à occuper une fonction de représentant au comité social et économique (CSE) en entreprise.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur inscription ou demande de devis, réalisation sous 2 à 4 semaines.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation individuelle ou en groupe dans vos locaux ou à distance en visio-conférence.

Tarif

NOUS CONSULTER

Réf.

PRO-000218

Contact

0750031226
contact@formaestro.fr
www.formaestro.fr

PRÉ-REQUIS

- Utilisation usuelle de la langue française.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter au préalable afin que nous puissions définir ensemble les modalités nous permettant de vous former dans les meilleures conditions.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance d'apports théoriques et mises en situation pratiques.



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 10 maxi



Durée

35 heures / 5 jour(s)



PROGRAMME

Contenu théorique

- Présenter la formation SSCT des représentants du personnel au CSE.
- Expliquer le fonctionnement du CSE pour sa mission en SSCT.
- Définir les dispositions particulières en fonction du nombre de salariés, ordre du jour des réunions, délibérations, procès-verbal, commissions CSE, subventions de fonctionnement.
- Rappeler les responsabilités pénales en santé et la sécurité au travail.
- Connaître les Acteurs de la prévention internes et externes.
- Associer les principes généraux, droit d'alerte et de retrait, formations obligatoires...
- Présenter les documents à disposition / auxquels le CSE contribue.
- Différencier les acteurs et les familles de risques professionnels.
- Lister les missions du CSE en matière de SSCT : inspection des lieux de travail, analyse des situations de travail.
- Procéder aux études ergonomiques des postes.
- Concourir aux enquêtes suite à maladie professionnelle ou accident de travail.

Contenu pratique

- Exploiter la documentation SSCT.
- Analyser des accidents de travail (arbre des causes).
- Mesurer et prévenir les risques sur poste de travail.

INTERVENANT(S)

Formateur consultant expert dans son domaine.

ÉVALUATION

Auto-évaluation et/ou QCM pour évaluation des connaissances avant entrée en formation et évaluation des acquis en cours ou en fin de formation.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation des acquis / Certificat de Réalisation